

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 4 SEPTEMBRE 2025

**Nombre de membres :**

 En exercice : 15  
 Présents : 13  
 Pouvoirs : 1  
 Votants : 14

**Date de convocation et d'affichage :**

28 aout 2025

**Numéro :**

D20250904-164

**Objet :**

Demande de subvention Agence de l'Eau RMC

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre, à 08 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	I.DUBOIS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

 Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

 Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Adopté en octobre 2024, le 12ème programme d'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AE RMC), couvrant la période 2025-2030, initie une nouvelle forme de contractualisation avec les territoires pour répondre aux enjeux habituels :

- Préserver et améliorer les ressources en eau : tant sur le plan quantitatif (gestion de la ressource, lutte contre les fuites) que qualitatif (réduction des pollutions, protection des captages d'eau potable),

- Protéger et restaurer la biodiversité et les milieux aquatiques : rivières, zones humides, etc,
- Adapter les territoires au changement climatique : gestion des eaux pluviales, renaturation des villes pour lutter contre les îlots de chaleur, etc.

Ces contrats Eau-Climat sont des outils financiers visant à fédérer et mieux coordonner les acteurs d'un territoire pour relever les défis liés à l'eau et au changement climatique. Ces contrats sont élaborés à une échelle géographique pertinente (à minima celle d'un bassin versant voire d'un ensemble de bassins versants), et signés entre l'AE RMC et un ensemble d'acteurs tels que EPCI FP, Syndicats d'eau, Syndicats de rivières.

Les collectivités signataires s'engagent à mettre en œuvre un programme d'actions sur une période de 3 ans (négociable), l'AE RMC apportant un soutien technique, et surtout, financier, garantissant une visibilité pluriannuelle aux maîtres d'ouvrage pour réaliser leurs projets.

Si ces contrats réunissent différentes collectivités territoriales, l'une d'entre elles doit être désignée cheffe de file pour être porteuse du contrat d'une part, et assurer son animation d'autre part.

En ce qui concerne le périmètre Dombes, et plus exactement la partie portant sur le bassin versant de la Chalaronne et de la Veyle, la Communauté de Communes de la Dombes a été pressentie pour être porteuse d'un contrat E-C. Les collectivités associées seraient à minima les Communautés de Communes de la Veyle et de Val de Saône Centre, les syndicats de rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône et de la Veyle Vivante. Consultées sur ce sujet, chacune de ces structures a validé le fait que le contrat Eau-Climat puisse être porté par la Communauté de Communes de la Dombes, chacune restant maître de sa propre programmation et libre d'inscrire ou non telle ou telle opération.

A ce titre, il convient aujourd'hui de soumettre à l'AE RMC une demande de subvention pour financer une partie de temps consacré par chacune de ces structures au montage du projet de contrat E-C, lequel devra être soumis à l'AE pour approbation dans les meilleurs délais (notre objectif étant de déposer ce dossier avant la fin d'année 2025 pour que le contrat puisse être opérationnel dès le début du prochain mandat).

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à adresser à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse un courrier de demande de subvention pour le montage du contrat E-C.

#### Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à adresser à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse un courrier de demande de subvention pour le montage du contrat E-C.

Ainsi fait et délibéré, le 4 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,  
Ludovic LOREAU



La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

